Qui peut le consulter le FAED (Fichier automatisé des empreintes digitales) ? | Denis JACOPINI

Qui peut le consulter le #FAED (#Fichier automatisé des empreintes digitales) ?

Seuls les agents habilités des services de l'identité judiciaire de la police nationale et des unités de recherches de la gendarmerie nationale ont directement accès au FAED, pour procéder aux opérations d'identification.

Les officiers de police judiciaire et les agents des douanes sont destinataires des résultats de la consultation du fichier, dans le cadre de leurs enquêtes.
Le FAED peut également être consulté, sous certaines conditions, par les agents des organismes internationaux de police judiciaire et par ceux des services de police ou de justice d'Etats étrangers.

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est simple et gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter point par point la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données. Nous pouvons vous accompagner pour vous mettre en conformité avec la CNIL, former ou accompagner un C.I.L. (correspondant CNIL) ou sensibiliser les agents et salariés à l'hygiène informatique.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=A8D0FF1FEB6BB72CCAD5DFA090DF59F2?name=FAED+(Fichier+automatis%C3%A9+des+empreintes+digitales)+%3A+qui+peut+le+consulter+%3F&id=423

Quelques conseils pour surfer un peu plus tranquille sur

Internet

Quelques conseils pour surfer un peu plus tranquille sur Internet

Quelques conseils de bon sens pour se protéger au mieux des attaques liées à l'utilisation d'Internet.

Des mises à jour régulières et automatiques

L'un des meilleurs moyens de se prémunir des risques de piratage, est de **maintenir son matériel informatique et ses logiciels à jour** avec les derniers correctifs de sécurité et les dernières mises à jour.
Par ce biais, le risque d'intrusion est minimisé. Il est donc très important de **configurer son ordinateur** pour que le système d'exploitation se mette **régulièrement et automatiquement à jour.**

Une bonne configuration matérielle et des logiciels adaptés

Les **niveaux de sécurité** de l'ordinateur doivent être **réglés au plus haut** pour minimiser les risques d'intrusions. Les **paramètres des navigateurs** et des **logiciels de messageries** électroniques peuvent aussi être configurés avec des niveaux de sécurité élevés.
L'utilisation d'un **anti-virus à jour** et d'un **pare-feu** (*firewall*) assureront un niveau de protection minimum pour surfer sur la toile. Le*firewall* permet de filtrer les données échangées entre votre ordinateur et le réseau. Il peut être réglé de manière à bloquer ou autoriser certaines connexions.

Utiliser un bon mot de passe

Les mots de passe sont une **protection incontournable** pour sécuriser l'ordinateur et ses données ainsi que tous les accès au service sur Internet.
Mais encore faut-il en choisir un bon. Un bon mot de passe doit être difficile à deviner par une personne tierce et facile à retenir pour l'utilisateur.
Lire nos conseils pour choisir un bon mot de passe .

Se méfier des courriers électroniques non-sollicités et leurs pièces jointes

A la réception d'un mail dont l'**expéditeur est inconnu**, un seul mot d'ordre : **prudence** !
Les courriers électroniques peuvent être accompagnés de **liens menant vers des sites frauduleux** (voir l'article sur le *phishing*) ou de **pièces jointes piégées**. **Un simple clic sur une image suffit pour installer à votre insu un logiciel ou code malveillant**(cheval de Troie) sur votre ordinateur. La pièce jointe piégée peut être : une page html, une image JPG, GIF, un document word, open office, un PDF ou autre.
Pour se protéger de ce type d'attaque, la règle est simple : **ne jamais ouvrir une pièce jointe dont l'expéditeur est soit inconnu, soit d'une confiance relative.**
En cas de doute, une recherche sur internet permet de trouver les arnaques répertoriées.

Que faire si j'ai déjà cliqué sur la pièce jointe?

Déconnectez-vous d'internet et **passez votre ordinateur à l'analyse anti-virus** (à jour) pour détecter l'installation éventuelle d'un logiciel malveillant.
Pour tout renseignement ou pour signaler une tentative d'escroquerie :

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Conseils de prévention sur Internet / Cybercrime / Dossiers / Actualités – Police nationale – Ministère de l’Intérieur

---

Comment bien se protéger contre les Cyberattaques ?

Comment bien se protéger contre les Cyberattaques ?

On l'a encore vu récemment, aucun système informatique n'est à l'abri d'une faille…

Et en matière de cybercriminalité, les exemples nous montrent que l'attaque semble toujours avoir un coup d'avance sur la défense. L'enjeu, pour les institutions et les entreprises, est d'anticiper et de se préparer à ces situations de crise en développant, en amont, une stratégie à-même de minorer au maximum leurs conséquences.

Demande de rançons, fraudes externes, défiguration de sites web, vols ou fuites d'informations, cyber-espionnage économique ou industriel…, en 2016 huit entreprises françaises sur dix ont été victimes de cybercriminels, contre six en 2015. La tendance n'est malheureusement pas à l'amélioration et l'actualité récente regorge d'exemples frappants : le logiciel malveillant WannaCry qui vient de frapper plus de 300 000 ordinateurs dans 150 pays avec les conséquences désastreuses que l'on connait, l'attaque du virus Adylkuzz qui ralentit les systèmes informatiques, le vol de la copie numérique du dernier opus de la saga « Pirates des Caraïbes » quelques jours avant sa sortie mondiale…, les exemples de cyberattaques ne cessent de défrayer la chronique.

Pour bien se protéger contre les Cyberattaque, nous vous conseillons de suivre les étapes suivantes :

1. Faire ou faire faire un état des lieux des menaces et vulnérabilités risquant de mettre en danger votre système informatique ;
2. Faire ou faire faire un état des lieux des failles aussi bien techniques qu'humaines ;
3. Mettre en place les mesures de sécurité adaptées à vos priorités et aux moyens que vous souhaitez consacrer ;
4. Assurer une surveillance des mesures de sécurité et s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur adaptation au fil de vos évolutions aussi bien techniques que stratégiques.

• Vous souhaitez faire un point sur l'exposition de votre entreprise aux risques cyber ?
• Vous souhaitez sensibiliser votre personnel aux différentes arnaques avant qu'il ne soit trop tard ?
• Vous rechercher une structure en mesure de mettre en place une surveillance de votre réseau, de votre installation, de vos ordinateurs ?

Contactez-vous

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle… ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

ou suivez nous sur

Réagissez à cet article

Source : *Cyberattaque, comment faire pour limiter les risques*

?

Protégez vos ordinateurs Mac contre les virus et les ransomwares | Denis JACOPINI

Protégez vos ordinateurs Mac contre les virus et les ransomwares

Vous pensiez que les appareils Apple étaient moins sujets au virus et autres méchancetés informatiques ? Voici un ransomware !

Un ransomware pleinement fonctionnel sévit actuellement sur OS X. Le fonctionnement est toujours le même : une fois installé sur votre machine, il chiffre tous vos fichiers et demande une rançon pour débloquer lesdits fichiers…
Oui, il y a bien un ransomware en action sur OS X mais… Pour l'heure, celui-ci a été découvert dans la dernière version du logiciel de torrent Transmission. Le virus restait dormant durant trois jours avant d'utiliser un client Tor pour se connecter et commencer à verrouiller des fichiers importants. La rançon s'élève ensuite à un bitcoin (environ 400$).
Mais attention, pour pouvoir implanter ce virus dans Transmission, il aura fallu pénétrer sur le site ou dans le code de l'application… ce qui est plutôt simple à détecter, et à corriger. D'ailleurs, Apple avait très rapidement révoqué le certificat de signature de l'application, laquelle ne pouvait donc plus être installée sur les machines de la firme de Cupertino.
Une nouvelle version de Transmission est déjà disponible sur le site officiel, et sans ransomware !

Pour protéger votre Mac des Virus, des ransomwares, veillez à avoir une bonne sauvegarde automatique, contrôlée, automatisée et historisée et aussi vous pouvez utiliser l'application de sécurité pour Mac :

Réagissez à cet article

Source : *Les ransomwares débarquent sur Mac OS X !*

Conseils pour bien se protéger des demandes de rançon informatiques / rançongiciels / ransomwares / cryptovirus ?

Conseils pour bien se protéger des demandes de rançon informatiques / rançongiciels / ransomwares / cryptovirus ?

Les rançongiciels (ransomware en anglais) sont une catégorie particulière de logiciels malveillants qui bloquent l'ordinateur des internautes et réclament le paiement d'une rançon pour en obtenir à nouveau l'accès.
Depuis 2013, une variante est apparue avec des virus chiffrants ou crypto-virus (cryptolocker, cryptoDefense, cryptorBit et plus récemment locky, petya ou WannaCry). Cette forme de rançongiciels chiffre les documents se trouvant sur l'ordinateur cible, voire sur des serveurs qui hébergent les données. Les cybercriminels communiquent parfois la clé de déchiffrement une fois le paiement de la rançon effectué, mais ce n'est jamais une garantie.
Cliquez ci-dessous pour en savoir plus:


CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
VOUS ÊTES VICTIME D'UN RANÇONGICIEL ?

Victime d'un rançongiciels / ransomwares / cryptovirus ou d'une demandes de rançon informatiques ? Contactez-nous

---

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Les rançongiciels ou ransomware – ANSSI – Plateforme Cyber Malveillance*

Un outil gratuit pour analyser et nettoyer votre ordinateur

Un outil gratuit pour analyser et nettoyer votre ordinateur

Avec plus de 40.000 visiteurs uniques par an, ESET Online Scanner apparaît comme l'un des outils gratuits les plus plébiscités par les internautes soucieux de leur sécurité. Fort de ce constat, ESET améliore son scanner basé sur le moteur d'analyse ThreatSense® permettant d'analyser et nettoyer son ordinateur sans contrainte d'installation logicielle.

Conçue pour être conviviale, cette dernière version devient complètement indépendante des navigateurs Internet. De plus, l'installation est désormais possible sans les droits d'administrateur, ce qui rend l'analyse et le nettoyage des ordinateurs contenant des logiciels malveillants encore plus simples.
ESET Online Scanner améliore l'élimination des logiciels malveillants, par l'ajout de ces nouvelles fonctions :
• **Analyse des emplacements de démarrage automatique** et du secteur d'amorçage pour les menaces cachées – choix de cette option dans setup / cibles d'analyse avancées
• **Nettoyage du registre système** – Supprime les traces des logiciels malveillants du registre système
• **Nettoyage après analyse lors du redémarrage** – Si nécessaire, ESET Online Scanner est capable de repérer les malwares les plus persistants afin de les nettoyer après redémarrage
Pour plus d'informations sur l'outil gratuit ESET Online Scanner, contactez-nous ou rendez-vous sur http://www.eset.com/fr/home/products/online-scanner/

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Boîte de réception (10) – denis.jacopini@gmail.com – Gmail

Guide du Cloud Computing et des Datacenters à l’attention des collectivités locales | Denis JACOPINI

	Guide du Cloud Computing et des Datacenters à l’attention des collectivités locales

A l'attention des collectivités locales
Les concepts de Cloud Computing et de Datacenters suscitent un fort intérêt de la part des collectivités locales, mais soulèvent également de nombreuses questions.
La Direction Générale des Entreprises, la Caisse des Dépôts et le Commissariat Général à l'Egalité des territoires proposent un guide pratique pour orienter les collectivités locales dans leurs réflexions.
• Comment répondre aux nouveaux besoins et disposer rapidement de nouvelles ressources informatiques ?
• Comment gérer et administrer facilement les ressources nécessaires à l'ensemble des services ?
• Comment assurer la disponibilité en continu de ces services ?
• Comment garantir l'interopérabilité des plateformes et la pérennité des solutions technologiques ?
• Comment gérer les problématiques de confidentialité et de sécurité des données ?
• Comment maîtriser les coûts de construction et d'exploitation des solutions ?
• Quels changements ces solutions imposent-elles dans le fonctionnement des Dsi et des services numériques ?
• Comment contractualiser avec les fournisseurs de services et maîtriser la relation client – fournisseur ?
• Quelles sont les contraintes liées à la construction et à la maintenance d'un Datacenter ?
• Comment mesurer la rentabilité d'un Datacenter ?
• Quelle est la pérennité des investissements dans les Datacenters locaux ou Datacenters de proximité implantés sur le territoire ?
• Quelle stratégie adopter pour mutualiser les projets et conserver la maîtrise des coûts ?

Ce guide a ainsi pour mission d'apporter un éclairage sur les différents concepts et de proposer aux collectivités un ensemble de solutions et de moyens pour réussir leurs projets.

Il s'adresse à la fois aux élus locaux, aux responsables du développement économique des territoires, aux responsables informatiques, aux opérationnels au sein des collectivités, associations et structures de mutualisation , ainsi qu'à tous les acteurs publics et privés de ces écosystèmes.

Source : http://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/guide-du-cloud-computing-et-des-datacenters

Comment bien choisir ses mots de passe ?

Comment bien choisir ses mots de passe ?

Les mots de passe sont une protection incontournable pour sécuriser l'ordinateur et ses données ainsi que tous les accès aux services sur Internet. Mais encore faut-il en choisir un bon.Un bon mot de passe doit être difficile à deviner par une personne tierce et facile à retenir pour l'utilisateur.

Qu'est ce qu'un bon mot de passe ?

Un bon de passe est constitué d'au moins **12 caractères** dont :

• des lettres majuscules
• des lettres minuscules
• des chiffres
• des caractères spéciaux

Un mot de passe est d'autant plus faible qu'il est court. L'utilisation d'un alphabet réduit ou de mot issu du dictionnaire le rend très vulnérable.
Les mots du dictionnaire ne doivent pas être utilisés.
Aussi à proscrire, les mots en relation avec soi, qui seront facilement devinables : nom du chien, dates de naissances…
Réseaux sociaux, adresses mail, accès au banque en ligne, au Trésor public, factures en ligne.
Les accès sécurisés se sont multipliés sur internet.
Au risque de voir tous ses comptes faire l'objet d'utilisation frauduleuse, il est impératif de **ne pas utiliser le même mot de passe**pour des accès différents.
Alors, choisir un mot de passe pour chaque utilisation peut vite devenir un vrai casse-tête.

Comment choisir et retenir un bon mot de passe ?

Pour créer un bon mot de passe, il existe plusieurs méthodes :

La méthode phonétique

Cette méthode consiste à utiliser les sons de chaque syllabe pour créer une phrase facilement mémorisable.
Exemple : « j'ai acheté huit cd pour cent euros ce après-midi» donnera : ght8CD%E7am

La méthode des premières lettres

Utiliser les premières lettres d'une phrase en variant majuscules, minuscules et caractères spéciaux.
Exemple : « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » donnera : 1TvmQ2tl'@

Diversifier facilement les mots de passe

Opter pour une politique personnelle avec, par exemple, un préfixe pour chaque type d'activité. Comme BANQUE-MonMotDePassz pour la banque, IMP-MonMotDePasse pour les impôts. Quelque chose de très facile à mémoriser qui complexifie votre mot de passe et, surtout, vous permet de le diversifier.

Diminuer les imprudences

Pour finir, il est utile de rappeler de **ne pas stocker ses mots de passe à proximité de son ordinateur** si il est accessible par d'autres personnes. L'écriture sur le post-it déposé sous le clavier est à proscrire par exemple, de même que le stockage dans un fichier de la machine.
En règle général, les logiciels proposent de **retenir les mots de passe**, c'est très **tentant mais imprudent**. Si votre ordinateur fait l'objet d'un piratage ou d'une panne, les mots de passe seront accessibles par le pirate ou perdus.

Que faire en cas de piratage ?

Il est recommandé de préserver les traces liées à l'activité du compte.
Ces éléments seront nécessaires en cas de dépôt de plainte au commissariat de Police ou à la Gendarmerie.
Exemple
Compte email piraté
Vos contacts ont reçu des messages suspects envoyés de votre adresse.
Contactez-les pour qu'ils conservent ces messages.
Ils contiennent des informations précieuses pour l'enquêteur qui traitera votre dépôt de plainte.
Récupérez l'accès à votre compte afin de changer le mot de passe et re-sécurisez l'accès à votre compte.

Changer de mots de passe régulièrement

Cette dernière règle est contraignante mais assurera un niveau supérieur de sécurité pour vos activités sur Internet.
Un **bon mot de passe doit être renouvelé plusieurs fois par an** et toujours en utilisant les méthodes décrites ci-dessus.

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Comment choisir ses mots de passe ? / Cybercrime / Dossiers / Actualités – Police nationale – Ministère de l’Intérieur

---

Pourquoi supprimer vos données personnelles si vous rendez votre ordinateur professionnel à votre employeur ?

Pourquoi supprimer vos données personnelles si vous rendez votre ordinateur professionnel à votre employeur ?

Ne pas effacer ses données personnelles sur son ordinateur de fonction est-il dommageable (risque d'accès à nos données personnelles, vol d'identité ou accès frauduleux etc…)? Si oui, pourquoi ?

Imaginez, votre ordinateur, protégé ou non, tombe entre les mains d'une personne malveillante. Il pourra :
• Accéder à vos documents et découvrir les informations qui peuvent soit être professionnelles et être utilisées contre vous, soit personnelles permettant à un voyou de les utiliser contre vous soit en vous demandant de l'argent contre son silence ou pour avoir la paix ;
• Accéder aux identifiants et mots de passe des comptes internet que vous utilisez (même pour des sites Internet commençant par https) et ainsi accéder à nos comptes facebook, twitter, dropbox… ;
• Avec vos identifiants ou en accédant à votre système de messagerie, le pirate pourra facilement déposer des commentaires ou envoyer des e-mails en utilisant votre identité. Même si l'article 226-4 du code pénal complété par la loi LOPPSI du 14 mars 2011 d'un article 226-4-1, l'usurpation d'identité numérique est un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 20 000 euros d'amende, il sera fastidieux d'une part pour vous, de prouver que vous n'êtes pas le véritable auteur des faits reprochés, et difficile pour les enquêteurs de retrouver le véritable auteur des faits.

Ne pas effacer ses données personnelles sur l'ordinateur que l'on rend, donne, vend, c'est laisser l'opportunité à un inconnu de fouiller dans vos papier, violer votre intimité et cambrioler votre vie.
Pire ! vous connaissez bien le donataire de votre matériel et vous savez qu'il n'y a aucun risque qu'il ait des intentions répréhensibles. Mais êtes vous certain qu'il sera aussi prudent que vous avec son matériel ?
Êtes-vous prêt à prendre des risques s'il perdait ce matériel ?
Dormiriez-vous tranquille si vous imaginiez que votre ancien ordinateur est actuellement sous l'emprise d'un pirate informatique prêt à tout pour tricher, voler et violer en utilisant votre identité ?

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**.
Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : 5 applications pour effacer des données de façon sécurisée – ZDNet

Lutte contre les cyberattaques : bien choisir son mot de passe | Denis JACOPINI

Lutte contre les cyberattaques : bien choisir son mot de passe

Chaque année, les cyberattaques coûtent plus de 400 milliards de dollars à l'économie mondiale.
Pour renforcer la sécurité sur internet, il est important de bien choisir ses mots de passe : huit caractères avec au moins une majuscule et un mélange de chiffres et de lettres. Le mot de passe doit être le plus compliqué possible et différent pour chaque compte afin d'être le plus sécurisé. Il reste tout de même de plus en plus facile à déceler pour les hackers et difficile à mémoriser pour les utilisateurs. Résultat : on opte pour la facilité. En 2014, le mot de passe le plus utilisé sur internet était la suite de chiffres : 1 2 3 4 5 6.

Un enjeu de taille
Le mot de passe serait à l'origine de 31% des cyberattaques avec un coût de 445 milliards de dollars chaque année pour l'économie mondiale. L'enjeu économique est de taille. Un consortium d'entreprises et d'États planche sur de nouvelles techniques d'authentification : scan de l'iris, empreinte digitale, reconnaissance vocale ou faciale… Des éléments propres au véritable utilisateur et donc plus sécurisés.

Source : http://www.francetvinfo.fr/monde/lutte-contre-les-cyberattaques-bien-choisir-son-mot-de-passe_968535.html